



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



B.P. 5005 - Dakar-Fann - SÉNÉGAL
Tél. 825 05 30 ; fax (221) 825 28 83 -
e.mail : Rectorat@ucad.sn



DIRECTION DE LA RECHERCHE

ARRETE
portant création et organisation de l'Ecole
Doctorale « Sciences Juridiques, Politiques,
Economiques et de gestion »

Rapport de présentation

La création de l'Ecole doctorale « Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des études doctorales à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. C'est une Ecole pluridisciplinaire puisque ses domaines d'intervention concerne les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Cette Ecole propose aux doctorants et post-doctorants des activités d'enseignement et de recherche visant à la fois :

- à l'approfondissement des savoirs et des savoir-faire spécifiques à chacun des quatre domaines concernés, à savoir : le droit, la politique, l'économie, et la gestion ;
- à la transdisciplinarité entre ces quatre domaines, interfaces trop souvent méconnues des étudiants.

Telle est, Monsieur le Recteur, l'économie du présent projet d'arrêté soumis à votre signature.

Fait à Dakar, le 26 Mai 2008

Le Directeur de la Recherche
Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE



**UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE
DAKAR**



**B.P. 5005 - Dakar-Fann - SÉNÉGAL
Tél. 825 05 30 ; fax (221) 825 28 83 -
e.mail : Rectorat@ucad.sn**



RECTORAT

**ARRETE
portant création et organisation de l'Ecole
Doctorale
« Sciences Juridiques, Politiques, Economiques
et de Gestion »**

**Le Recteur,
Président de l'Assemblée de l'université**

- VU** la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée
- VU** la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée ;
- VU** la loi n° 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'université de Dakar, modifié ;
- VU** l'avis du Conseil scientifique de l'Université Cheikh Anta Diop en sa séance du 28 Juillet 2007 ;
- VU** l'avis de l'Assemblée de l'Université en sa séance du 14 mai 2008

ARRETE

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article premier : Il est créé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) une Ecole doctorale dénommée Ecole doctorale « Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion » (JPEG)

Article 2. L'Ecole doctorale est commune aux établissements suivants :

- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)
- Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)
- Ecole Supérieure polytechnique (ESP)
- Faculté des Sciences et Techniques (FST)

- Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (IPDSR)

Ces établissements hébergent au moins une formation doctorale et/ou un laboratoire ou équipe d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale.

D'autres établissements de l'UCAD peuvent s'associer ultérieurement à ces établissements en créant une formation doctorale intégrée à l'Ecole doctorale et/ou en mettant à la disposition de l'Ecole doctorale un laboratoire ou une équipe d'accueil en thèse.

CHAPITRE II

Objectifs

Article 3 : L'Ecole doctorale a pour objet :

- de former des docteurs dans les domaines des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion dans une approche pluridisciplinaire ;
- de concevoir et de piloter des projets de recherche et des expertises dans ces domaines ;
- de contribuer à la promotion, à la vulgarisation et au développement de l'éducation dans les domaines susvisés.

CHAPITRE III

Accès aux formations de l'Ecole doctorale

Article 4 : L'accès aux formations doctorales de l'Ecole se fait par sélection sur la base des critères d'excellence définis dans le Règlement Intérieur de l'Ecole

Les candidats doivent être titulaires d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent.

CHAPITRE IV

Formations doctorales de l'Ecole doctorale

Article 5 : L'Ecole doctorale rassemble les formations doctorales suivantes :

Mentions	Formations doctorales	Etablissements de rattachement
Droit, économie et gestion des entreprises	Gestion et compétitivité de la PME	FASEG
	Gestion des entreprises et collectivités locales	FASEG
	Droit de l'entreprise	FSJP
Politiques publiques	Droit de la santé et de l'environnement	FSJP
	Régulation	FSJP
	Intégration	FSJP
	Economie	FASEG
Institutions publiques et privées	Famille	FSJP
	Etat	FSJP
	Justice	FSJP

D'autres formations doctorales peuvent être créées au sein de l'Ecole doctorale.

CHAPITRE V

Etablissements partenaires et laboratoires ou équipes d'accueil en thèse de l'Ecole Doctorale

Article 6 : Les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole doctorale assurent des enseignements au sein de l'Ecole doctorale et/ou accueillent dans leurs laboratoires des étudiants en formation. La liste de ces établissements figure en annexe du présent arrêté.

D'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de partenaire scientifique.

Article 7 : Les laboratoires et équipes d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale sont :

- **Faculté des Sciences Economiques et de Gestion**
 - Laboratoire Transfert de compétences en management des PME (TCM-PME)
 - Centre de Recherche en Economie appliquée (CREA)
 - Centre de Recherche en Gestion (CREG)
 - Centre de Recherche et Formation pour le Développement Economique et Social (CREFDES)
 - Laboratoire Finance, Organisation, Contrôle, Comptabilité et Stratégie
 - Laboratoire Techniques Quantitatives
 - Laboratoire d'Analyse de Politiques Publiques
 - Laboratoire Stratégie et Marketing
- **Faculté des Sciences Juridiques et Politiques**
 - Laboratoire de Droit et Politique de l'Environnement
 - Centre de Recherches, d'Etudes et de Documentation sur les Institutions et Législations Africaines (CREDILA)
 - Laboratoire d'Etudes juridique et politique (LEJPO)
 - Laboratoire de Politiques et Droit de l'Environnement et de la Santé
 - Equipe de recherche en Droit de l'entreprise
- **Ecole Supérieure Polytechnique**
 - Laboratoire Ressources humaines
- **Faculté des Sciences et Techniques**
 - Institut des Sciences de l'Environnement
 - Institut des Sciences de la Terre
- **Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et santé de la Reproduction.**

D'autres laboratoires ou équipes de recherche peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de Laboratoire ou équipe d'accueil en thèse.

Article 8 : L'Ecole doctorale peut établir une coopération avec des organismes publics ou privés oeuvrant dans les domaines des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion

CHAPITRE VI

Organisation administrative

Article 9 : L'Ecole doctorale est dirigée par un Directeur assisté d'un Conseil Scientifique et Pédagogique .

La Directeur :

- préside le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- assure l'administration et le fonctionnement de la structure ;
- recherche les financements ;
- met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole doctorale ;
- présente chaque année à l'Assemblée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar un rapport validé par le Conseil scientifique et pédagogique ;

Le Conseil scientifique et pédagogique :

- élabore la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole doctorale ;
- valide le rapport du Directeur ;
- contrôle l'utilisation des moyens ;
- veille au suivi des thèses ainsi qu'à la mise en place et au bon fonctionnement des activités de l'École ;
- propose au Recteur la nomination du Directeur ;
- sélectionne les candidats à une formation doctorale ;
- élabore le Règlement Intérieur de l'Ecole doctorale qui précise les modalités de fonctionnement administratif, financier, scientifique et pédagogique.

Article 10 : Le Conseil Scientifique et Pédagogique est composé de :

Responsables de formations doctorales :

Prénoms et noms	Formations doctorales	Etablissements
Ibrahima Samba DANKOCO	Gestion et compétitivité de la PME	FASEG
El Bachir WADE	Gestion des entreprises et collectivités locales	FASEG
Abdoulaye SAKHO	Régulation	FSJP
Mamadou BADJI	Intégration	FSJP
Ibrahima LY	Politiques de la santé et de l'environnement	FSJP
Ahmadou Aly MBAYE	Economie	FASEG
Amsatou SOW SIDIBE	Famille	FSJP
Ismaila Madior FALL	Etat	FSJP
Ndiaw DIOUF	Droit de l'entreprise	FSJP
	Justice	FSJP

Responsables de laboratoires ou équipes de recherche :

Prénoms et noms	Laboratoires ou équipes	Etablissements
Alain AKANNI	Centre de recherche en gestion	FASEG
Diaraf SECK	Laboratoire Techniques quantitatives	FASEG
Abdoulaye DIAGNE	Laboratoire d'Analyse de Politiques Publiques	FASEG
Amadou Lamine DIA	Laboratoire Stratégie et Marketing de la PME	FASEG
Bassirou TIDJANI	Laboratoire Gestion des Ressources Humaines	ESP
Demba SY	Laboratoire d'Etudes juridiques et politiques	FSJP
Ndiaw DIOUF	Equipe de recherche en Droit de l'entreprise	FSJP

Représentants des Enseignants-chercheurs ou Chercheurs de rang A :

Prénoms et noms	Spécialités	Etablissements
Seydou Nourou TALL	Droit public	FSJP

Ben Omar NDIAYE	Economie	FASEG
-----------------	----------	-------

Représentants des Enseignants-chercheurs ou Chercheurs de rang B :

Prénoms et noms	Spécialités	Etablissements
Fatou CAMARA	Droit Privé	FSJP
Malick SANE	Economie	FASEG

Représentants des étudiants :

Prénoms et noms	Formation doctorales	Etablissements
André ONANA	Gestion	FASEG
Bineta MBAYE	Droit privé	FSJP

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale :

Prénoms et noms	Fonctions	Etablissements
Charles BECKER	Chercheur	CNRS, Centre d'Etudes Africaines, Paris
Madany SY	Ancien Recteur de l'UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
Joseph Issa SAYEGH	Professeur Honoraire	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
Michel BELANGER	Coordonnateur des UFR de Droit	Université Montesquieux, Bordeaux 4, France
Moustapha KASSE	Ancien Doyen de la FASEG- UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

CHAPITRE VII **Dispositions finales**

Article 11 : Les Chefs d'établissements, le Secrétaire Général et l'Agent comptable de l'UCAD sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dakar le :

Le Recteur
Président de l'Assemblée de l'Université

ANNEXE

Etablissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole Doctorale

- Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal
- Institut d'Etudes Politiques de Paris, France
- Université Montpellier 1, France
- Bently College, USA
- Beacon Hill Institute for public policies, USA
- GATE, Université Lyon 2, France
- Institut du Droit de l'Environnement, Université Lyon 3, France
- Université Bordeaux IV, France
- Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Université de Limoges, France
- Centre Environnement et Développement, Université de Yaoundé 1, Cameroun
- Université de Lomé, Togo
- Université Rennes 1, France
- Université de Perpignan, France
- Université de Toulouse 1, France
- Université Paris 8, France
- Université de Ouagadougou, Burkina Faso
- Centre d'Etudes et de Recherches en droit européen de la Santé, Université Bordeaux 4
- Institut d'Administration des Entreprises, Université de Corté, France